

Contrat d'adhésion à inforum via internet pour les mandataires à titre personnel - 2023

Le présent contrat a pour but de donner accès à la banque de données inforum, telle que fournie par inforum g.i.e, aux mandataires communaux dont la commune ou le CPAS est affilié à inforum.

Art. 1 : Dans le cadre du présent contrat, on entend par:

- inforum g.i.e.: le groupement d'intérêt économique
- inforum : la banque de données juridique et administrative produite par inforum g.i.e.,
- mandataire : la personne physique qui consulte inforum et est membre du corps communal tel que défini dans le Code de la démocratie locale et de la décentralisation ou la personne physique qui consulte inforum et est membre du conseil de l'action sociale tel que défini dans la loi organique des CPAS.

Art 2 : Le présent contrat ne s'applique que dans les cas suivants :

Premier cas : l'administration communale de la commune où le mandataire a été élu est abonnée à inforum et le mandataire est membre du corps communal tel que défini dans le Code de la démocratie locale et de la décentralisation.

Second cas : le CPAS de la commune où le mandataire a été élu est abonnée à inforum et le mandataire est membre du conseil de l'action sociale tel que défini dans la loi organique des CPAS.

Art. 3 : aux termes de ce contrat, le mandataire a le droit d'utiliser la banque de données inforum.

Art. 4 : Un abonnement annuel est dû par le mandataire pour la consultation d'inforum.

Le montant de ce dernier est fixé à 25 euros par mois htva. Ce montant est payable anticipativement et annuellement. Ce montant s'élève à 300 euros par an htva, soit 333 euros par an TVAC. Conformément à l'art. 20 des conditions générales d'utilisation, le montant de l'abonnement pourra être indexé.

Art. 5 : L'attribution de codes d'identification personnels dans le cadre de ce contrat est liée à l'exercice du mandat de chaque mandataire.

Le droit à l'utilisation du code d'identification et du mot de passe se termine à la fin du mandat.

Le mandataire sortant est tenu de notifier la fin du mandat, quelle qu'en soit la raison, à inforum g.i.e. par courrier recommandé.

Art. 6 : Les conditions générales d'utilisation d'inforum sont disponibles sur internet à l'adresse http://www.inforum.be/PDF/conditions_generales.pdf.

Le mandataire garantit la connaissance et l'acceptation desdites conditions dès la première utilisation du code d'identification et du mot de passe.

Bruxelles, le

Pour inforum

Le mandataire communal

Philippe Aernout
Gérant d'inforum

(veuillez indiquer vos nom, prénom et qualité svp)

Prière de renvoyer ce document signé, en 2 exemplaires, à l'adresse suivante:

Inforum g.i.e., Rue Royale 168, 1000 Bruxelles